



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Mercredi 16 octobre 2024 - Palais d'État Iavoloha

Le Conseil des Ministres s'est tenu ce mercredi 16 octobre 2024 au Palais d'État Iavoloha. Présidé par Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, le Conseil se tient en présence de Monsieur NTSAY Christian, Premier Ministre Chef du Gouvernement et des Ministres composant le Gouvernement.

I. SUIVI DES PROJETS PRESIDENTIELS ET PRIORITAIRES

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE + MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Après s'être rendu à Amoronankona, le Président de la République a donné des instructions claires pour lancer dans les meilleurs délais le projet de renforcement et d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour Antananarivo et ses environs. Une station de traitement d'eau, capable de fournir jusqu'à 60 000 m³ par jour, sera construite sur une superficie de 4 hectares à Amoronankona. Ce terrain a été affecté au Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène afin de répondre aux besoins de la JIRAMA S.A.

La construction de cette station s'inscrit dans le cadre du projet TANA WATER III, financé par la Banque mondiale, qui vise à résoudre durablement les problèmes d'approvisionnement en eau, notamment durant la période d'étiage. En complément de cette infrastructure, deux autres stations de traitement seront également construites : l'une à Ambohitrimanjaka avec une capacité de 40 000 m³, et l'autre à Mandrozeza pouvant traiter jusqu'à 10 000 m³. Ces initiatives permettront de renforcer la gestion de l'eau potable, répondant ainsi aux besoins croissants de la population de la capitale.

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Sous la direction du Président de la République et conformément aux orientations du Premier Ministre, le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, en collaboration avec le Gouvernement, a mis en place le Centre Opérationnel RANO (COR) pour gérer efficacement la crise de l'eau. Des mesures d'urgence ont ainsi été mises en œuvre :

- **Renforcement de la distribution d'eau** : Le nombre de camions-citernes est passé de 2 à 25, garantissant une meilleure couverture des besoins du territoire et une réponse plus rapide aux besoins en eau de la population
- **Mobilisation des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)** : pour la sécurisation des interventions et prévenir tout incident susceptible de perturber les interventions
- **Installation du COR** au stade Barea, fournissant un espace de coordination centralisé pour piloter les efforts déployés.
- **Mobilisation de 150 personnes par jour issues des ministères et partenaires** pour appuyer les opérations et renforcer les interventions.
- **Fourniture d'équipements spécialisés** (véhicules, motopompes, ordinateurs, tentes et autres outils essentiels) pour garantir l'efficacité des interventions.

- **Participation active des membres du Gouvernement** : les autorités gouvernementales participent activement à travers des conseils stratégiques, des réunions de coordination et des visites sur le terrain, assurant une gestion proactive et un suivi rigoureux de la situation.

Ces mesures ont déjà produit des résultats significatifs tels que l'augmentation du volume d'eau livré qui est passé de 200 m³ à 1 000 m³ par jour, la réduction du temps d'attente aux points d'eau, avec moins de 50 bidons en attente, ou encore la stabilité sécuritaire car aucune manifestation liée à l'eau n'a été organisée depuis mercredi dernier. Malgré ces avancées, le défi d'approvisionnement en eau reste partiellement résolu. Le MEAH poursuivra ses efforts et ses engagements. Une stratégie de sortie est également en cours d'élaboration pour transférer la gestion durable à la JIRAMA.

II. COMMUNICATIONS

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES + MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Conseil des Ministres a approuvé la tenue à Madagascar de la 4ème conférence ministérielle de haut niveau sur la paix et la sécurité des jeunes dans la région insulaire du COMESA du 25 au 29 novembre 2024 à Antananarivo. Il s'agit de la 4ème conférence organisée par le Secrétariat du COMESA en partenariat avec Save the Children, Africa Youth Network, ISS, ACCORD et International IDEA. **Cet événement réunira des ministres, experts et représentants de la jeunesse des États insulaires membres (Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores).** L'objectif principal est de soutenir la mise en œuvre du Cadre continental sur la paix et la sécurité des jeunes et de son plan décennal, adopté par l'Union Africaine en 2020. Les jeunes participants proposeront des solutions aux défis de sécurité auxquels les États insulaires font face. L'accueil de cet événement renforcera le leadership de Madagascar en Afrique insulaire et mettra en valeur l'engagement du pays à promouvoir les jeunes comme moteurs de développement. Cela reflète également son rôle actif en tant que membre fondateur du COMESA.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'organisation de la Commission de l'Océan Indien (COI) à la conférence régionale sur le rôle de la jeunesse dans les initiatives de consolidation de la paix et de démocratie dans la région de l'Océan Indien, du 16 au 18 Octobre 2024 à Antananarivo. Cet événement s'inscrit dans le cadre de la coopération COI-ONU et du programme Gouvernance, Paix, Stabilité (GPS) de la COI. Il rassemblera des ministres, dont ceux des Affaires étrangères, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que de l'Environnement de Madagascar. Des représentants de la société civile, de l'Assemblée nationale, de la CENI, et des organisations partenaires y participeront également. La Conférence vise à offrir un espace aux jeunes pour discuter des défis régionaux (politiques, sociaux, économiques, climatiques) et élaborer des solutions favorisant leur participation aux décisions et aux initiatives de paix et de gestion des crises.

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil des Ministres a approuvé la communication verbale relative à la visite d'échange du Fonds de Prêt aux Collectivités de la Côte d'Ivoire, atelier international sur les mécanismes innovants de financement des collectivités suivi d'une Assemblée Générale Ordinaire du Réseau des Institutions Africaines de Financement des Collectivités RIAFCO à Madagascar, du 25 au 29 novembre 2024. Les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans le développement durable, mais leur financement est crucial pour offrir des services et infrastructures accessibles au plus

grand nombre. Les Institutions de Financement des Collectivités Locales (IFCL) sont reconnues par des accords internationaux - tels que l'Accord d'Addis-Abeba et le Nouvel Agenda Urbain - comme des moteurs de financement pour la transition urbaine. Créé en 2014, le Réseau des Institutions Africaines de Financement des Collectivités Locales (RIAFCO) compte 15 membres, dont le Fonds de Développement Local de Madagascar. Le réseau organise régulièrement des rencontres pour améliorer les performances des IFCL par l'échange de bonnes pratiques et l'exploration de nouveaux outils.

Dans ce cadre, une visite du Fonds de Prêt de Côte d'Ivoire au Fonds de Développement Local de Madagascar aura lieu du 25 au 29 novembre 2024. Un atelier international se tiendra les 27 et 28 novembre, avec des experts et partenaires financiers, pour aborder le financement de la transition climatique et les mécanismes innovants pour les collectivités. L'événement sera suivi d'une Assemblée Générale Ordinaire du RIAFCO les 28 et 29 novembre 2024.

Le Conseil des Ministres a approuvé le transfert de subventions d'investissement au profit des Régions via FDL-PIP 113, Région émergente au titre de l'année 2024.

L'État a fourni aux régions des équipements adaptés pour améliorer les conditions de vie en milieu rural et stimuler le développement économique local. Ces équipements facilitent la réhabilitation des pistes rurales, améliorant ainsi l'accès aux zones reculées. Grâce à des subventions, les régions ont aussi lancé des projets majeurs, comme la construction de routes et d'infrastructures publiques, renforçant ainsi les échanges et l'accès aux services essentiels. La Loi de Finances Rectificative 2024 prévoit un financement pour soutenir ces projets via le Fonds de Développement Local (FDL). Ce budget est soumis à l'adoption d'un programme détaillé approuvé par la Présidence et fera l'objet d'un suivi rigoureux, encadré par une convention de financement définissant les obligations des bénéficiaires.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE + MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE LA METEOROLOGIE

Le Conseil des Ministres a approuvé la fermeture provisoire des frontières aux transports maritimes en provenance des Comores. L'épidémie de choléra, qui a débuté en début d'année, persiste en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, avec une recrudescence aux Comores, ce qui place Madagascar à haut risque de transmission en raison de la proximité géographique. Les autorités sanitaires malagasy suivent de près la situation, notamment dans les pays ayant des liaisons maritimes et aériennes avec Madagascar. Le Ministère de la Santé Publique et le Ministère des Transports recommandent la suspension des transports maritimes en provenance des Comores jusqu'à la maîtrise de l'épidémie. Seuls les navires transportant des marchandises stratégiques seront autorisés, avec des protocoles stricts interdisant le débarquement des équipages. Une chimioprophylaxie obligatoire est imposée aux passagers venant des Comores et d'autres pays affectés par le choléra, ainsi qu'à toute arrivée de vols internationaux à l'aéroport de Mahajanga. Des instructions seront transmises aux autorités responsables du transport et de la sécurité aux frontières.

MINISTERE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITES

Le Conseil des Ministres a approuvé l'acquisition de huit matériels roulants destinés aux opérations sur le terrain dans les régions d'extensions de projet filets sociaux de sécurité et de résilience.

III. ADOPTION DE TEXTES REGLEMENTAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Le Conseil des Ministres a adopté le décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité Interministériel de la Délimitation des Espaces Maritimes de la République de Madagascar (CIDEM).

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil des Ministres adopté le décret modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2021-1076 du 13 octobre 2021 autorisant la participation de l'Etat Malagasy à la septième augmentation générale du capital de la Banque Africaine de Développement (BAD - AGC VII).

Le Conseil des Ministres a adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Programme d'Appui à la Gestion Financière et la Résilience Économique, conclu le 03 octobre 2024 entre la République de Madagascar et la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fonds Africain de Développement (FAD) agissant à titre d'administrateurs de la Facilité d'Appui à la Transition (FAT).

Le Conseil des Ministres a adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Programme d'Appui à la Gestion Financière et la Résilience Économique, conclu le 03 octobre 2024 entre la République de Madagascar et le Fonds Africain de Développement (FAD).

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES + MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Le Conseil des Ministres a adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du projet « Accroître la résilience au changement climatique des petits exploitants bénéficiant des services du Programme de chaînes de valeur agricoles inclusives » (DEFIS +), conclu le 31 juillet 2024 entre la République de Madagascar et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

IV. NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Adoption du décret portant nomination de **M. RAJOBSON Johary Hoela**, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Madagascar auprès du Royaume du Maroc.

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-131 du 31 janvier 2024 et portant nomination de **Mme. MANOEL Priscilla Maminiana**, Directeur de l'Appui aux Collectivités Territoriales Décentralisées auprès du Ministère de la décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-609 du 13 mars 2024 et portant nomination de **Mme. EFANIVOANY Philippe Esthena**, Chef du District d'Iakora.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2018-622 du 27 juin 2018 et portant nomination de **M. RAZAFIMANDRATO Zafindralambon'i Ndriana**, Chef de Cellule d'Appui à la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle du Ministère de la Santé Publique.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2018-0816 du 17 juillet 2018 et portant nomination de **M. RAKOTOSON Heritiana Alain**, Directeur des Ressources Humaines du Ministère de la Santé Publique.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-203 du 07 février 2024 et portant nomination de **M. ANDRIANIAINA Nomenjanahary Benjamin**, Directeur de l'Innovation et du Développement Numérique auprès du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT

- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-214 du 07 février 2024 et portant nomination de **Mme. RAZANAMARIA Arilala Léa**, Directeur des partenariats, des projets et du développement auprès du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.
- Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-334 du 11 avril 2024 et portant nomination de **Mme. SOLOFONIRINA FANOMEZANTSOA Eliane Marie**, Directeur des Ressources Humaines auprès du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat.

V. ABROGATION

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-314 du 21 février 2024 portant nomination du Directeur de la Communication du Ministère de la Santé Publique.

MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Adoption du décret abrogeant le décret n°2024-1152 du 14 mai 2024 portant nomination du Directeur Général de l'Eau auprès du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

Iavoloha, ce 16 octobre 2024,

***La Direction de la Communication
de la Présidence de la République***